

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **11 DECEMBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Hubert MARCHAIS
Eric LEMAIRE représentée par Bernard RIO
Audrey LYS représentée par Laurence BARTHELEMI
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	22
VOTANTS :	29

Objet : Adhésion au groupement de commandes relatif à l'entretien des bouches et bornes d'incendie de la CCVO3F

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-1 et suivants,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) de renouveler le groupement de commandes relatif à l'entretien des bouches et bornes d'incendie,

Considérant que dans le cadre des démarches de mutualisation des moyens en vue de réaliser des économies d'échelles, il est proposé de regrouper les besoins des villes de la CCVO3F pour des prestations d'entretien des bouches et bornes d'incendie,

Considérant l'intérêt de la Ville de rejoindre ce groupement de commandes en terme de simplification administrative et d'économie financière,

Considérant que le groupement de commandes permettra aux membres de bénéficier des mêmes conditions contractuelles,

Considérant que la CCVO3F sera désignée coordonateur du groupement et sa commission d'appel d'offre sera instituée commission d'appel d'offre du groupement. Chaque membre sera chargé de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne,

Après avis de la commission Urbanisme, travaux, environnement et mobilité du 1^{er} décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

ACCEPTE la constitution d'un groupement de commandes, entre les villes de L'Isle-Adam, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Mériel, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles, Villiers-Adam, Méry-sur-Oise et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public de l'entretien des bouches et bornes d'incendie.

DESIGNE la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme commission d'appel d'offres du groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 décembre 2025



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise